Déclaration liminaire FSU

CSAsd 12 novembre 2026

Bilan des lignes de gestion 2025-2026

– mobilité et promotions

Depuis la loi de modernisation de la Fonction publique du 6 août 2019, il n'y a plus de CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale) traitant des questions de mouvement, de promotion, d'attribution des congés formation, des demandes de temps partiel, de la liste d'aptitude à l'accès aux fonctions de directeur d'écoles, des demandes d'ineat et exeat... Le paritarisme a été purement et simplement éliminé. Toutes ces opérations de gestion des personnels n'ont pas pu être vérifiées par les élu.e.s des personnels. En lieu et place de ces CAPD se tient ce CSA SD dont l'objet est de présenter les données statistiques des différentes opérations. Cette présentation des données est pensée comme une information et empêche toute discussion et remise en cause de leurs résultats.

Chaque année et cette année encore, lors des dernières opérations de mouvement et de promotion, plusieurs collègues nous ont contactés pour nous demander des explications et faire état de leur incompréhension.

Cette année, 2 recours ont été faits, contre 3 l'année passée ! Nous continuons de le dire : ce système de recours s'inscrit dans le mirage de l'individualisation des carrières, tournant résolument le dos à la notion de gestion collective. Les collègues qui pourraient se servir du recours ne le font pas, considérant que c'est peine perdue marquant donc l'inopérance de ce système. Il devient urgent de repenser l'organisation des opérations de gestion des personnels en commençant par restaurer le paritarisme.

En ce sens, les élections professionnelles qui auront lieu dans moins d'un mois sont l'occasion de montrer que les organisations syndicales sont un contre pouvoir essentiel ; leur bon déroulement et la plus large participation des personnels seront des indicateurs sur lesquels nous nous appuierons et dont l'administration doit également s'enquérir.

Plus globalement, cette loi de modernisation s'inscrit dans un processus bien plus grand de managérisation des services publics transformant ainsi la culture d'une organisation en mettant de côté sa mission purement sociale ou humaine pour se concentrer sur des objectifs de performance économique.

Il n’est donc pas envisageable de lire cette déclaration liminaire sans parler du mouvement social en cours. La grève du jeudi 5 novembre, réussite incontestée, montre bien d’une part, les effets délétères des politiques publiques mises en place depuis une décennie et d’autre part, la détermination des lycéen.nes, étudiant.es et des travailleurs et travailleuses pour obtenir des avancées sociales.

Les revendications de la jeunesse sont les nôtres : de meilleures conditions d’apprentissage, un bâti scolaire adapté aux réalités climatiques, une orientation scolaire juste qui n’effectue pas de tri social.

Lors de notre déclaration liminaire du 12 novembre 2024, pour cette même instance, nous écrivions, en parlant des choix politiques et par conséquent budgétaires :

« C’est un mépris pour la jeunesse : en dégradant les conditions d'enseignement, l'exécutif prive les élèves de la formation dont ils et elles ont besoin pour s'épanouir et construire leur avenir. »

Ces élèves dont nous parlions, c’est cette jeunesse qui est dans la rue aujourd’hui, c’est celle qui refuse à son tour d’être sacrifiée.

C’est elle qui souhaite une société écologiquement viable, socialement juste.

C’est pourtant et partout celle que la police réprime au lieu de protéger.

Bien sûr, la FSU se tient mobilisée et dénonce, avec les autres organisations syndicales, les entraves inacceptables à l’exercice du droit constitutionnel de manifester.

Le capitalisme tue parce qu’il crée, maintient et amplifie des inégalités. Il engendre la colère sociale et il n’est plus question de s’y adapter mais bien d’y faire barrage, en commençant par stopper les politiques qui le mettent en place.

Nous appellerons les collègues à participer aux mobilisations et à se mettre en grève : la FSU continue de porter son projet pour les services publics dignes, à la hauteur des enjeux environnementaux et sociaux et rappelle que les fonctionnaires sont les garants de la mise en place des services publics justes, équitables et émancipateurs.